



# Parisot ouvre la porte sur la question des rémunérations

## PATRONAT

La présidente du Medef est d'accord avec François Chérèque pour que soit organisé au printemps un Grenelle des retraites.

**OUVERTURE.** Laurence Parisot a fait un geste hier en direction des syndicats en se montrant, lors de sa conférence de presse, plutôt conciliante avec certaines de leurs demandes. La présidente du Medef a accepté d'intégrer dans la délibération sur la modernisation du dialogue social – ouverte hier – « la question des rémunérations » via une amélioration de « l'information sur les orientations économiques de l'entreprise » transmise aux représentants du personnel.

« Nous devons travailler pour qu'ils ne soient plus informés au dernier moment, tout en nous assurant du respect de la confidentialité des informations transmises », a-t-elle indiqué. Manière d'aborder – sans le dire – la ques-

tion du partage de la valeur comme l'exigeait Nicolas Sarkozy. Jusqu'à présent, la présidente du Medef souhaitait limiter les débats au seul développement de l'épargne salariale. Les syndicats vont s'engouffrer dans la brèche pour intégrer la question de la rémunération des dirigeants. « Il n'est pas question pour nous d'aborder ce sujet », indique un porte-parole du Medef.

## Négocier sur le harcèlement

L'idée est de donner plus de place aux représentants des salariés dans la gouvernance des entreprises sans tomber dans de la cogestion. Pour la CFDT, les comités d'entreprise pourraient par exemple débattre des rémunérations variables des dirigeants et soumettre leur avis aux conseils d'administration ou de rémunération. « Les salariés connaîtraient mieux la manière dont sont rémunérés leurs dirigeants », assure Marcel Grignard, le numéro deux de la CFDT.

Laurence Parisot a confirmé



**Laurence Parisot a confirmé, hier en conférence de presse au siège du Medef à Paris, qu'une discussion débiterait mi-octobre sur le développement du dialogue social dans les PME.** Piermont/AFP

hier qu'une discussion débiterait mi-octobre sur le développement du dialogue social dans les PME conformément à la position commune signée en avril 2008 sur les nouveaux critères de représentativité syndicale. L'objectif n'est pas ici d'ouvrir la porte aux syndicats dans les PME mais plutôt de permettre aux salariés d'être représentés par bassin d'emploi ou groupement d'entreprises.

La présidente du Medef s'est

encore dite « favorable » à l'ouverture d'une « négociation » prochaine sur le « harcèlement en entreprise », afin de mieux prévenir le mal-être mais aussi les suicides de salariés. Sur ce point, Laurence Parisot a indiqué avoir demandé à tous les présidents de fédération « de voir comment ils peuvent décliner dans leur branche l'accord paritaire sur le stress signé en novembre 2008 ».

Côté emploi, la présidente du

Medef a confirmé que la négociation sur les conséquences sociales de la crise reprendrait le 2 octobre et proposé de l'axer sur « la mobilité sociale et le logement des salariés ».

Laurence Parisot s'est dite « contente de voir François Chérèque se rallier » à son idée de régler définitivement la question des retraites en 2010 et a retenu l'idée du patron de la CFDT de le faire lors d'un « Grenelle des retraites ».

MARC LANDRÉ

## La patronne du Medef est entrée en campagne

■ Bien que son entourage répète que la campagne pour la désignation du prochain président du Medef ne démarrera qu'au printemps, Laurence Parisot a clairement donné hier le coup d'envoi d'une bataille dont elle est aujourd'hui la seule candidate déclarée. L'actuelle patronne des patrons a en effet ostensiblement recentré son discours en cette rentrée sur les fondamentaux des entreprises : le poids des charges, qui représente selon elle « le taux de prélèvement obligatoire le plus élevé au monde ». Des dizaines de milliers de PME seraient ainsi « en danger de mort », et des centaines de milliers d'emplois... « en danger de disparition ». Ce phénomène franco-français serait de surcroît accentué par la réforme en cours de la taxe professionnelle et la création d'une taxe carbone non compensée pour les entreprises. « Une vague qui peut renverser les entreprises », a prévenu Laurence Parisot qui ne désespère pas de convaincre le gouvernement de revoir sa copie sur ces dossiers sensibles.

La présidente du Medef a enfin qualifié de « régression démocratique » la proposition de Thibault Lanxade, la semaine dernière, d'organiser des « primaires de challengers » pour désigner le candidat qui aurait le privilège de l'affronter en juillet en finale. Selon elle, le système actuel permettant « à tout le monde » de se présenter est « le plus démocratique qui soit ».

## Salaires des dirigeants : les patrons proposent un vrai contre-pouvoir

L'organisation patronale **Entreprise et Progrès** souhaite que les rémunérations soient expliquées devant le comité d'entreprise.

« LA POLITIQUE de rémunération doit être le reflet de la stratégie de l'entreprise », a expliqué hier Vincent Prolongeau, président d'Entreprise et Progrès, une association patronale qui regroupe aussi bien des grandes entreprises que des PME, en présentant son rapport « Rémunérations des dirigeants : rupture du lien social ? »

Entreprise et Progrès dresse un diagnostic simple. L'actionnariat dispersé des grandes entreprises cotées laisse une grande latitude aux dirigeants qui ont une véritable liberté de manœuvre pour fixer leurs rémunérations. Les conseils d'administration sont « souvent réduits à une chambre d'enregistrement ». Le comité des sages mis en place par le Medef pour traiter les cas complexes n'est pas la solution.

La crise oblige à rompre avec ces pratiques du passé.

L'association propose de mettre en place un vrai système de contre-pouvoirs. « Nous proposons que la structure des rémunérations des dirigeants ainsi que son montant global soient présentés devant le comité d'entreprise ou le comité européen. Nous estimons qu'un débat constructif est possible au sein du comité d'entreprise car les salariés sont conscients des réalités du marché », écrivent les auteurs du rapport.

### De nouvelles règles

Ces avocats de la transparence et de la pédagogie proposent également d'autres changements profonds pour renouer le dialogue social. Ils condamnent l'attribution d'un nombre « disproportionné » de stock-options à un dirigeant et les effets d'aubaine qui permettent de gagner rapidement de l'argent. Pour éviter cette situation, ils recommandent de ne plus réserver les stock-options à un nombre limité de dirigeants,



Vincent Prolongeau, président d'Entreprise et Progrès. DR

d'élargir leur attribution à un « cercle plus large des salariés » et que les bénéficiaires conservent leurs actions pendant plusieurs années.

Alors que les retraites chapeaux sont dénoncées, Entreprise et Progrès les défend. Mais là encore, l'association propose de mettre en place de nouvelles règles. Elle demande d'interdire la mise en place de retraites chapeaux pour les dirigeants si les salariés ne bénéficient pas d'un plan d'épargne retraite collectif (Perco).

Y. LE G.

## Les retraites chapeaux vont perdre de leur intérêt

Le gouvernement s'apprête à relever nettement les prélèvements qui les frappent.

LES NICHES fiscales et sociales les plus coûteuses pour les finances publiques ne sont pas les plus faciles à supprimer. D'autres, en revanche, ont une portée symbolique qui en fait des cibles toutes désignées. Après les stock-options et les parachutes dorés, progressivement soumis à des prélèvements plus lourds depuis deux ans, le gouvernement s'attaquera aux retraites chapeaux dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Ces rentes futures, que des grandes entreprises incluent dans leur « package » de rémunération pour attirer les hauts cadres, échappent en effet aux cotisations sociales classiques. Elles sont frappées d'un prélèvement spécifique, dont le taux varie de 6 % à 12 %, selon notamment l'assiette choisie (les sommes mises de côté pendant la carrière du dirigeant ou celles reçues au fil de sa retraite). François Fillon avait annoncé en avril son intention de leur

appliquer une « fiscalité confiscatoire » – ce qui est juridiquement plus simple que de tenter de les interdire...

Selon *La Tribune*, l'idée de l'exécutif serait d'aligner ce taux sur celui qui frappe les autres régimes de retraite supplémentaire, soit jusqu'à 30,7 %. En quelque sorte, les retraites chapeaux rentre- raient ainsi dans le droit commun.

### Une piste sérieuse

Plusieurs sources gouvernementales confirment qu'il s'agit d'une piste sérieuse, tout en affirmant qu'elle n'est pas définitivement arrêtée. Le ministre du Travail, Xavier Darcos, serait favorable au projet, mais d'autres freineraient au nom de l'attractivité de la France. La mesure ne rapporterait en tout cas au maximum que quelques dizaines millions d'euros. Elle aurait surtout une portée politique, au nom de l'équité entre « petits » et « gros » cotisants.

En revanche l'idée que les entreprises ne puissent plus offrir l'intégralité de ces retraites chapeaux à leurs hauts cadres, et que ces derniers soient tenus d'acquit-



Xavier Darcos, ministre du Travail.  
*Marmara/Le Figaro*

ter eux-mêmes une partie des cotisations, semble avoir peu de partisans au sein du gouvernement. Ce serait évidemment une autre façon de raboter l'intérêt même des retraites chapeaux dont les plus élevées, régulièrement, font polémique. On se souvient, par exemple, du cas de Daniel Bernard, lors de son départ de Carrefour.

O. A.